2. Trafic des êtres humains

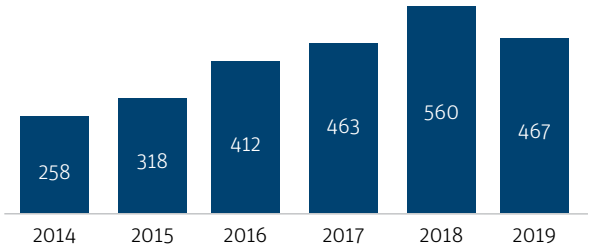
Les infractions pour trafic des êtres humains (données de la police)

En 2019, 467 infractions pour trafic d'êtres humains ont été enregistrées par la police. Dans 82% des cas, elles se sont produites en Région flamande.

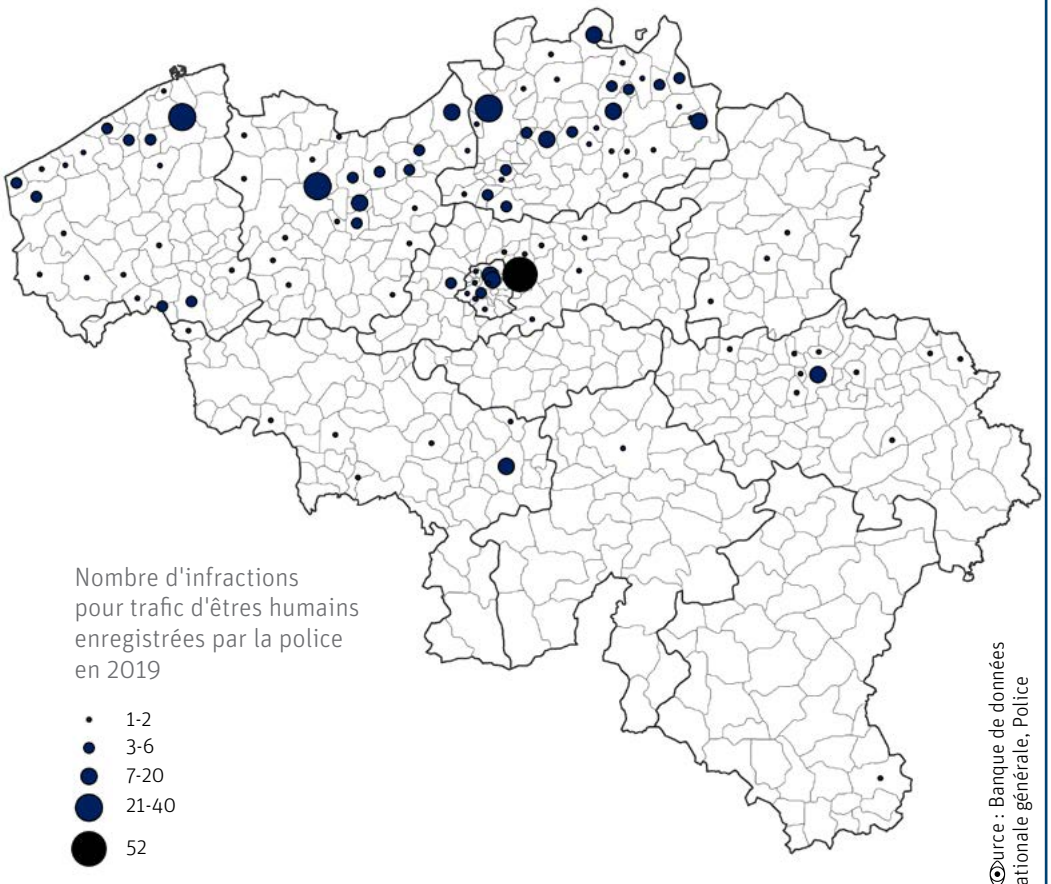
- En 2019, 82% des infractions pour trafic d'êtres humains ont été enregistrées dans la Région flamande, 10% en Région wallonne et 7% dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- La province d'Anvers a enregistré le plus grand nombre d'infractions, soit 30% du total.
- Au niveau communal :
  - › En Flandre, Zaventem (53) est en première position. La police y a enregistré la quasi-totalité des infractions sur le site de l'aéroport (52). Ensuite, Bruges (40) et Anvers (37) arrivent respectivement en 2ème et 3ème position du classement.
  - › En Wallonie, Liège est la commune avec le plus d'infractions (15).
  - › Au sein de la Région Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles a comptabilisé 13 infractions et se place en tête des 19 communes.

Évolutions récentes :

- Depuis 2014, le nombre d'infractions enregistrées n'a cessé d'augmenter pour atteindre 560 en 2018 (soit plus du double qu'en 2014). Pour la 1ère fois en l'espace de 5 ans, ce chiffre a baissé en 2019 et se retrouve au même niveau qu'en 2017.
- Entre 2018 et 2019, le nombre d'infractions a surtout diminué (-44%) dans la province de Flandre orientale qui en comptait 167 en 2018 (et 93 en 2019).
- Les grandes différences annuelles peuvent s'expliquer notamment par les interventions policières au sein de certaines cellules criminelles qui font grimper les statistiques.

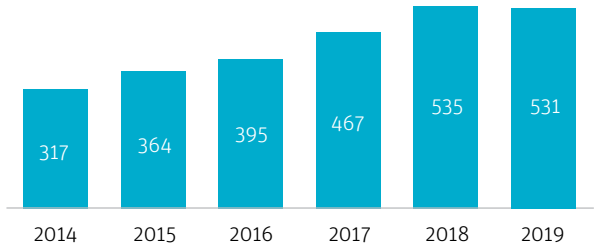


Province	Nombre d'infractions de trafic d'êtres humains
Anvers	139
Flandre orientale	93
Flandre occidentale	86
Brabant flamand	63
Région de Bruxelles-Capitale	34
Liège	26
Hainaut	17
Limbourg	4
Luxembourg	2
Namur	1
Brabant wallon	0
Inconnue	2
Total	467



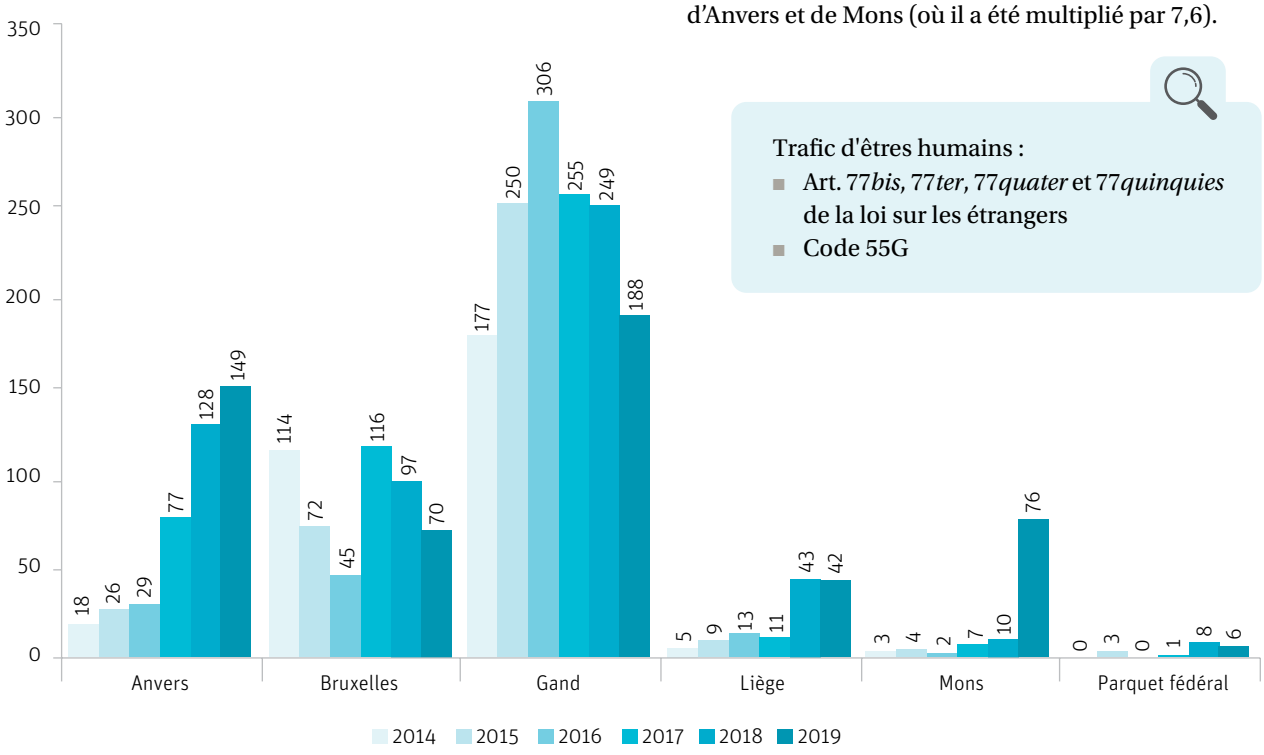
Source : Banque de données nationale générale, Police

Affaires entrées dans les parquets pour trafic d'êtres humains



En 2019, **531** affaires sont entrées dans les parquets correctionnels pour trafic d'êtres humains.

- Après une hausse continue, le nombre d'affaires entrées dans les parquets pour trafic des êtres humains s'est stabilisé depuis 2018.
- En 2019, c'est le ressort de Gand qui a connu le plus grand nombre d'affaires de trafic d'êtres humains (avec 188 affaires, soit 35% du total), suivi par le ressort d'Anvers (avec 149 affaires).
- Entre 2018 et 2019, le nombre d'affaires entrées a diminué dans pratiquement tous les ressorts sauf dans celui d'Anvers et de Mons (où il a été multiplié par 7,6).

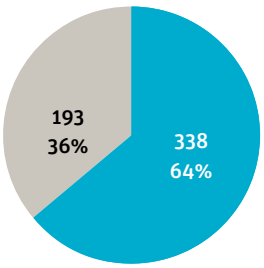


Trafic d'êtres humains :

- Art. 77*bis*, 77*ter*, 77*quater* et 77*quinquies* de la loi sur les étrangers
- Code 55G

Difficulté de faire aboutir les poursuites pour trafic des êtres humains

Affaires entrées dans les parquets en 2019 pour trafic d'êtres humains et classées sans suite au 9 mai 2020



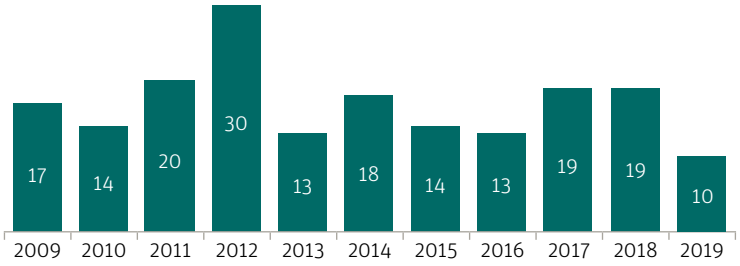
- Sur les 531 affaires entrées dans les parquets en 2019 pour trafic d'êtres humains, 338 étaient classées sans suite au 9 mai 2020, soit 64%. En 2017, ce pourcentage n'était que de 40%.
- Parmi ces 338 affaires classées sans suite, 83 l'étaient pour des motifs d'opportunité et 255 pour des raisons techniques (dont 187 pour auteur(s) inconnu(s) et 60 pour charges insuffisantes).
- Plus de la moitié des affaires ont été classées sans suite car les infractions ont été commises par des auteurs qui n'ont pas pu être identifiés.

Source : Banque de données du Collège des procureurs généraux, analystes

Victimes de trafic d'êtres humains entrées dans la procédure (données de l'Office des étrangers)

Comme pour les victimes de traite d'êtres humains, les victimes d'une forme aggravée de trafic des êtres humains peuvent également faire appel au statut de victime.
Les formes aggravées du trafic des êtres humains sont reprises dans l'article 77*quater* 1° à 5° de la loi du 15/12/1980. Il s'agit notamment de la minorité d'âge de la victime, de la mise en danger de la vie de celle-ci, etc.

En 2019, on compte **10 victimes de trafic** d'êtres humains avec circonstances aggravantes pour lesquelles un document de séjour a été délivré pour la première fois par l'OE. En 10 ans, ce chiffre n'a jamais été si peu élevé.



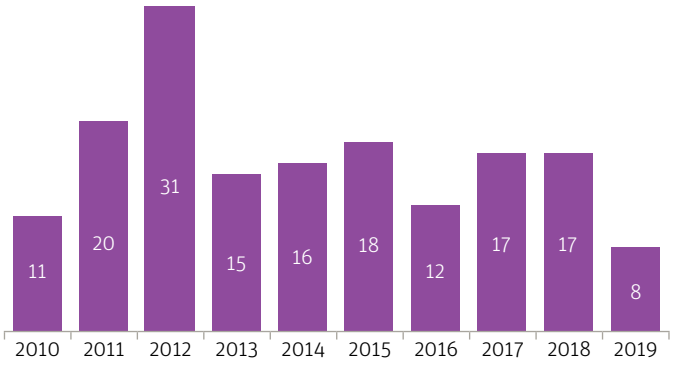
3 mineurs victimes de trafic des êtres humains sont entrés dans la procédure en 2019.

Sur l'ensemble des victimes de trafic, on compte notamment :
- 6 hommes et 4 femmes ;
- 3 victimes âgées de moins de 18 ans ;
- 4 Vietnamiens, 3 Marocains et 3 victimes avec une autre nationalité.

Trafic des êtres humains	0-17	18-25	26-30	31 ans et plus	Hommes	Femmes	Total
2018	8	5	4	2	**12**	**7**	**19**
2019	3	2	3	2	**6**	**4**	**10**

source : OE

Nouveaux accompagnements de victimes de trafic d'êtres humains entamés par les centres d'accueil spécialisés



En 2019:

- **8** victimes de trafic aggravé ont entamé un nouvel accompagnement dans l'un des trois centres spécialisés en Belgique. Ce nombre n'a jamais été aussi peu élevé depuis 2010.
- Parmi ces victimes, il y a autant de femmes que d'hommes.
- Sur les 8 victimes, 4 étaient de nationalité vietnamienne.

3 mineurs victimes de trafic ont commencé un accompagnement par un centre spécialisé en 2019 :

- 3 mineurs de nationalité vietnamienne dont :

Nationalité	Femmes		Hommes		Total
	<18	≥18	<18	≥18	
Éryhtrée				1	1
Maroc		1		1	2
Soudan				1	1
Vietnam	2	1	1		4
Total	2	2	1	3	8

Source : Payoke, Pag-asa, Surya.

Condamnations pour trafic des êtres humains (données de la justice)

En 2018, **181 condamnations définitives** ont été prononcées pour trafic des êtres humains. C'est le double par rapport à 2015.

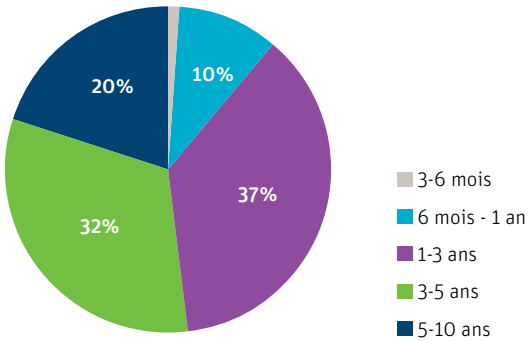
- Plusieurs décisions peuvent être prises par condamnation. Le total de décisions diffère donc du nombre de condamnations. En 2018, ces condamnations ont mené à 607 décisions dont 130 avec sursis (total ou partiel). Parmi les 607 peines prononcées, les peines de prison et les amendes (176) arrivent en tête toutes les deux.
- En 2018, les peines de prison prononcées (y compris avec sursis) étaient en majorité d'une durée de 1 à 3 ans (37%), suivi de près par celles d'une durée allant de plus de 3 ans à 5 ans (32%).

Remarques méthodologiques

- Ces chiffres présentent le nombre de condamnations définitives : celles ne pouvant plus faire l'objet de recours.
- Un certain nombre de dossiers sont encodés avec plusieurs mois de retard dans la base de données. C'est pourquoi les données de 2019 ne sont pas encore disponibles.

Peines principales	Décisions	Avec sursis (total ou partiel)
Emprisonnement	176	63
Amende	176	67
Peine de travail	5	/
Confiscation	110	/
Interdiction des droits (art.31 du C.P.)	130	/
Autres	10	/
Total	**607**	**130**

Durée des peines de prison prononcées (avec et sans sursis)



- Les Nigérians (11%), les Belges (10%), les Égyptiens (8%), les Albanais *ex-aequo* avec les Syriens (7%) constituent le top 5.
- Cependant, dans 18% des cas, la nationalité des condamnés n'était pas connue en 2018. C'est toutefois moins qu'en 2017 (33 condamnés de nationalité inconnue en 2018 pour 43 en 2017).

Nationalités des condamnés pour trafic d'êtres humains en 2018

Nationalité	2018
Inconnue	33
Nigéria	20
Belgique	19
Égypte	15
Albanie	13
Syrie	13
Algérie	8
Roumanie	8
Irak	7
Afghanistan	6
Inde	5
Iran	5
Maroc	4
Pakistan	4
Chine	3
Royaume-Uni	3
Géorgie	2
Ghana	2
Palestine	2
Pays-Bas	2
Brésil	1
Bulgarie	1
RD Congo	1
Côte d'Ivoire	1
Grèce	1
Lituanie	1
Soudan	1
Total	**181**

source : Service de la politique criminelle, SPF Justice